

## La fusion Sictom du Hurepoix / Siredom approuvée à la quasi unanimité par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale !

**La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie en date du 13 octobre 2017 en présence des services de l'Etat et de nombreux élus du territoire pour acter de la fusion Sictom du Hurepoix et du Siredom. La fusion a été approuvée à la quasi unanimité suite à un vote à bulletin secret.**

Mme la Préfète de l'Essonne a rappelé dans son propos introductif que cette fusion a été à l'initiative de la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne dans un souci de cohérence de la gestion des déchets sur un même territoire ; et ce en vue d'assurer une égalité de traitement des usagers devant le service public par une harmonisation du service rendu et de la tarification appliquée au service public des déchets.

Xavier Dugoin, Président du Siredom, s'est ensuite exprimé sur l'intérêt de cette fusion pour les usagers et contribuables de notre territoire ainsi que sur la nécessité des regroupements des syndicats ; indispensable à la rationalisation et l'optimisation de la gestion des déchets. Cette fusion va également permettre de sauver un outil industriel par l'apport de tonnages de déchets, l'usine de Ouarville, et ainsi éviter « une casse sociale ». « Cette fusion permettra en outre aux contribuables du territoire du Sictom du Hurepoix de bénéficier d'une tarification du traitement des déchets à 76€/tonne contre 110€/tonne actuellement » a conclu Xavier Dugoin. Il s'agit d'un effort de solidarité que le Siredom souhaite entre les territoires.

Christian Schoettl – Président du Sictom du Hurepoix – a exprimé sa réticence quant à cette fusion en rappelant que l'Etat a constitué un groupe de travail dont les travaux ne sont pas allés à leur terme et son regret qu'une étude d'impact n'ait pas été réalisée. Christian Schoettl a sollicité un vote à bulletin secret.

Mme la Préfète a ensuite mis au vote la fusion Sictom du Hurepoix / Siredom. Un large consensus s'est exprimé pour cette fusion puisque la quasi totalité des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, présents et représentés, ont émis un avis favorable à la fusion.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouveau syndicat, issu de la fusion sera créé. Ce nouveau syndicat comprendra 177 communes.

Cette fusion répond aux exigences de rationalisation et de réduction du nombre de syndicats sur le territoire voulues par le législateur. En effet, il s'agit au travers la réduction du nombre de syndicats de clarifier la gestion des déchets sur le territoire et surtout rationaliser et optimiser les modes de fonctionnement.

Cette fusion permettra aux contribuables de voir leur facture des déchets baisser de l'ordre de 20% dès 2018 si la fusion est administrativement réalisée au 1<sup>er</sup> janvier prochain. En effet, un arrêté inter-préfectoral est nécessaire pour finaliser le processus de fusion nécessitant la signature des Préfets de l'Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne.

### A propos du SIREDOM

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise 425 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés produits par plus de 800 000 habitants de 140 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Acteur de l'économie circulaire, le syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation (production d'énergie et de recyclage) tout en maîtrisant les coûts de son service. Il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire et sensibilise les publics sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets. En savoir plus : [www.siredom.com](http://www.siredom.com)

---

Contact presse : service communication – 01 69 74 23 52 – [communication@siredom.com](mailto:communication@siredom.com)